



# LOI TRAVAIL 2

## DÈS DEMAIN DANS NOS BOÎTES!

Le gouvernement entend légiférer par ordonnances cet été afin de précipiter la procédure législative et éviter la réaction de tous celles/ceux qui en seront affecté·e·s. Concrètement, ce projet d'ordonnances permet tous les coups sans distinction ! Au programme:

- Généralisation des CDD et remise en cause des CDI
- Licenciement sans contrainte et suppression des risques de condamnation des patron·ne·s
- Obligation pour les chômeur·euse·s d'accepter des boulots indécentes et sabotage de l'assurance chômage
- Négociation entreprise par entreprise des conditions de travail et de la sécurité
- Réduction des contre-pouvoirs des représentants du personnel et des syndicats

Toutes ces attaques n'ont qu'un seul but :

Augmenter les profits et le pouvoir des patron·ne·s au dépend des salaires, des conditions de travail et des salarié·e·s. La conséquence directe de ces mesures anti-sociales sera inévitablement l'explosion du nombre de travailleur·euse·s pauvres. La sécurité sociale, les retraites, l'éducation, les fonctionnaires... sont aussi menacés dans l'année !

---

**MANIFESTATION** 14 JUILLET - 17H - PLACE GUICHARD

**ASSEMBLÉE DE LUTTE** 30 AOÛT - 18H - BOURSE DU TRAVAIL

**MANIFESTATION ET GRÈVE NATIONALE** LE 12 SEPTEMBRE

Le Front Social est une coordination composée de syndicats, associations, collectifs, groupes politiques, de militant·e·s, de femmes et d'hommes construisant la convergence des luttes et la riposte face aux attaques capitalistes.

Plus d'infos  
rebellyoninfo  
Assemblée de Luttons Lyon  
assembleedelyon@gmail.com



# ASSOULPIR LE CDD ET LE TRAVAIL TEMPORAIRE

Le caractère sécurisant du CDI dérange : absences possibles du salarié (décès, mariage, arrêt maladie, congé parental, saisons...) sont des surcoûts temporaires pour l'entreprise. Leur solution ? Généraliser le CDD et précariser le CDI.

Le CDD est aujourd'hui une exception parce qu'il est considéré comme précaire, si nous ne faisons rien, il sera généralisé !

## Quels risques ?

- CDD reste limité dans le temps mais durée prolongée.
- Risque de non renouvellement.
- Risque de sur-exploitation via le CDD.

## Ça te concerne !

- Promesse d'incertitude : comment trouver un logement avec un CDD ? Comment planifier sa vie de famille sans connaître le lendemain ?
- Promesse d'insécurité : comment défendre tes droits si tu es dans la crainte que ton CDD ne soit pas renouvelé ?

## Des CDD renouvelables... à l'infini ?

Jusqu'à présent, les règles de recours à un CDD comme son renouvellement sont précisément définies dans la loi. C'est la même chose pour la prime de précarité de 10%, identique pour l'ensemble des salarié.e.s. Demain, la loi travail n°2 pourrait permettre de définir les règles de recours et de renouvellement d'un CDD dans chaque entreprise. Le montant de l'indemnité de précarité pourrait également varier d'un emploi à l'autre.

## L'intérim... en permanence ?

Aujourd'hui, le recours à l'intérim est encadré par la loi pour empêcher qu'il ne remplace des CDI. Le gouvernement veut renvoyer à la négociation d'entreprise la définition de la durée maximum du contrat, du nombre de renouvellements possibles et du délai de carence entre 2 emplois intérimaires. C'est la possibilité pour les employeurs de généraliser l'intérim au détriment des CDI.

**TOU-TE-S EN GRÈVES  
LE 12 SEPTEMBRE!**

Plus d'infos  
[www.rebellyoninfo](http://www.rebellyoninfo)  
Assemblée de lutttes Lyon  
[assembleedel Lyon@gmail.com](mailto:assembleedel Lyon@gmail.com)